

En vue de la réorganisation et du fusionnement des services de l'Etat, on a déjà pris des dispositions dont on attend un meilleur rendement et des économies qui s'imposent. Vous serez invités à examiner des mesures législatives destinées à les compléter.

Je l'espère. Je ne vois pas bien ce que cela veut dire, à moins qu'il ne s'agisse de la fusion du département de la Marine avec celui des Chemins de fer, sous le titre de ministère du Transport. Nous espérons qu'il en résultera des économies, et il nous fera plaisir d'avoir le plus tôt possible un état indiquant la diminution dans les dépenses, de ce chef.

Le discours du trône mentionne certaine mesure relative aux chemins de fer :

Vous serez appelés à étudier des projets d'amendements aux lois régissant actuellement les chemins de fer nationaux du Canada, lesquels auront pour effet d'accroître l'autorité du gouvernement, en même temps que sa responsabilité envers le Parlement.

Il n'est pas douteux que cette rédaction aussi a dû tourmenter l'esprit des membres de l'administration. Le Gouvernement est impatient de s'attribuer plus d'autorité sur les chemins de fer nationaux du Canada. Nous nous laisserons guider par les faits établis devant notre propre comité. Je ne suis pas sûr que l'on ait seulement prétendu que les chemins de fer avaient souffert d'une trop forte restriction de l'intervention du gouvernement. Je n'ai pas suivi attentivement les discours prononcés durant la campagne électorale et je n'en ai entendu aucun ; mais j'ai lu les journaux avec assez de soin, et j'ignorais l'affirmation à l'effet que la restriction de l'action gouvernementale avait nui aux chemins de fer. J'ai donc été surpris lorsque le nouveau ministre des Chemins de fer, — envers qui nous sommes tous si bien disposés, annonça, dans un discours prononcé à Toronto il y a quelques mois, que les chemins de fer Nationaux reviendraient sous la direction de son département. Il est possible que l'on puisse nous démontrer l'avantage de ramener ce grand réseau sous l'autorité du département des Chemins de fer, dont la direction dans le passé l'engagea dans l'endettement pour des dizaines de millions. Mais pour changer de politique il faudrait une preuve bien convaincante. Si l'honorable leader de cette Chambre (l'honorable M. Dandurand) veut nous indiquer en quoi le réseau a souffert de l'autonomie, ou en quoi les pernicieuses restrictions ont empêché son progrès et sa prospérité, nous lui en serons certainement bien gré.

Il est du devoir de cette Chambre de reviser soigneusement toute mesure et principalement celles qui comportent des affectations aussi onéreuses pour les finances du pays et de combattre toute action rétrograde, quelque plausiblement présentée qu'elle soit dans les belles formules de la diplomatie libérale.

Le très hon. M. MEIGHEN.

En repassant le discours du trône j'ai remarqué cet autre paragraphe :

Les camps qui avaient été établis pour recevoir les célibataires sans foyer ont déjà été en partie transférés du ministère de la Défense nationale au ministère du Travail. On s'efforcera de les supprimer aussitôt que la reprise du travail le permettra.

La dernière phrase ne prête pas à redire. Il n'est pas nécessaire d'être un prodige pour croire que ces camps furent organisés dans l'espoir qu'ils existeraient le moins longtemps possible, et personne ne le souhaitait autant que le gouvernement qui les établit. Il n'y a donc rien à redire quant à cela. Mais la première phrase du paragraphe est plus discutable :

Les camps qui avaient été établis pour recevoir les célibataires sans foyer ont déjà été en partie transférés du ministère de la Défense nationale au ministère du Travail.

Je n'ai pas de reproche à adresser au ministre du Travail ni au ministre de la Défense. Mais dans un cas comme celui-là il y avait à considérer l'objet et l'administration des camps. L'intention ne fut jamais de fournir du travail. On ne les maintient pas à cette fin. Si c'était leur objet le coût dépasserait les moyens du pays, car il faudrait payer la main-d'œuvre le prix courant. Si l'objet de ces camps était de fournir de l'emploi, leur transfert au ministère du Travail se comprendrait. Mais ce que l'on avait en vue en les établissant c'était d'astreindre leur population à une discipline qui la sauverait du découragement de l'oisiveté ; et cela semblait ressortir au ministère de la Défense. Le Sénat attend la preuve que le ministère du Travail fera mieux dans ce sens, que le ministère de la Défense.

J'ai remarqué avec plaisir que le discours du trône annonce une mesure visant à mieux coordonner les finances provinciales et les finances fédérales. Je m'en réjouis. Autant que j'ai pu la pénétrer, l'intention du Gouvernement me semble sage et justifiable. Voici ce que l'on se propose de faire, si je comprends bien. L'Acte de l'Amérique Britannique du Nord sera modifié de manière à autoriser l'institution par le gouvernement fédéral d'un Conseil de prêt qui, dans certains cas, aura main haute sur l'émission d'obligations par les provinces et peut-être aussi par les municipalités. Les provinces pourront accepter ou refuser l'office de ce Conseil, à leur gré. Si elles l'acceptent elles bénéficieront des avantages qu'il pourra leur assurer, la garantie fédérale probablement, et, par voie de conséquence, une diminution du taux d'intérêt ; et si elles refusent elles procéderont comme aujourd'hui. Je ne vois pas que ce principe présente d'objection. Il me semble que le crédit fédéral et le crédit provincial devront s'en mieux porter, et que c'est un moyen de freiner certaines ten-